



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE MARAUSSAN
(34370)

ARRETE MUNICIPAL

N° 196/2024

Portant interdiction de circulation (intempéries)

Madame le Maire de la commune de Maraussan (Hérault),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de Monsieur le Préfet de placer le département de l'Hérault en vigilance orange ce samedi 26 octobre 2024,

Considérant qu'en raison des mauvaises conditions météorologiques (intempéries), la circulation de certaines voies de la commune doit être interdite.

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement la réglementation ainsi apportée,

Considérant la nécessité de réglementer temporairement la circulation afin de préserver la sécurité des personnes et des biens, à l'occasion de cet épisode pluvieux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de tous véhicules est interdit à partir du samedi 26 octobre 2024, et jusqu'à la levée de la vigilance orange :

- Rue du Saint Esprit, de la rue du docteur Tarbouriech jusqu'à la rue de la Rivière,
- Rue du docteur Tarbouriech, de la rue du Saint Esprit jusqu'à la rue de l'ancienne école des Filles,
- Rue de l'ancienne école des Filles, de la rue de l'ancienne Mairie jusqu'à la rue du plan Marceau,
- Rue de Poussan, de la rue du Sauvignon jusqu'au chemin de la Bartasse.
- Chemin du Payssiérou, de la rue de la Syrah, jusqu'à la rue de Poussan.

ARTICLE 2 : Des barrières et toute signalisation nécessaire seront mises en place pour permettre l'application des présentes dispositions par les services compétents de la ville de Maraussan.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par son affichage en Mairie de Maraussan.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef du service de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cazouls-lès-Béziers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cazouls-lès-Béziers
- Publiée en Mairie

Fait à Maraussan, le samedi 26 octobre 2024,

Madame le Maire
Marlène PUCHE,

